



Discours de Monsieur Jacques SANTER
Ancien Président de la Commission européenne

A l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la 3^{ème} Conférence Internationale de
l'Agence pour la Coopération Scientifique Afrique Luxembourg (ACSAL)

Grand-duché de Luxembourg, le 13 Octobre 2011



Monsieur le Doyen,
 Monsieur le Bourgmestre de la ville de Walferdange,
 Chèr(e)s Professeur(e)s
 Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'emblée de vous souhaiter la bienvenue au Luxembourg. Je suis très heureux d'être aujourd'hui l'invité de l'Agence pour la Coopération Scientifique Afrique Luxembourg (ACSAL). Je ne puis dissimuler le plaisir que j'éprouve en m'adressant à des « têtes bien faites » pour réfléchir sur un sujet aussi complexe et d'actualité que celui qui constituera la trame des travaux de cette troisième conférence internationale de l'ACSAL. Point n'est besoin de vous dire que cette problématique n'a cessé d'être une préoccupation luxembourgeoise en particulier et européenne en général. J'en sais quelque chose pour avoir été le premier ministre dans le pays qui vous accueille aujourd'hui et par ailleurs ancien Président de la Commission européenne.

Mesdames, Messieurs,

Dans un monde interconnecté, nous sommes aujourd'hui, comme le dit Karel VASAK¹, en présence d'un véritable « clavier des droits de l'homme » qui résonne davantage partout dans le monde. Il n'est plus question de penser un développement durable en essayant d'une manière ou d'une autre de faire l'économie de la sauvegarde et de la protection des droits de l'homme dans sa globalité ici et ailleurs. J'entends par globalité ici, toutes les trois générations des droits de l'homme qui seront l'objet de discussion au cours de ces journées et, dont la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, de Vienne de 1993 a eu le mérite d'attirer l'attention des Etats, les principaux responsables, sur leur universalité, leur indissociabilité, leur interdépendance et la non-pertinence de leur hiérarchisation. Depuis ce Sommet de Vienne il est établi l'interdépendance entre la démocratie, le développement économique et les droits de l'homme.

La Déclaration et programme d'Action qui en est sortie réaffirme, pour la promotion des droits humains, les principes de la coopération internationale et la solidarité que l'on trouve déjà dans les articles 55 et 56 de la Charte de l'ONU. Ceci me semble intéressant car quelle que soit l'entrée possible que vous prendriez pour aborder positivement la problématique de cette conférence, le thème ou la notion de coopération s'invitera ou s'imposera tant entre les partenaires en Afrique qu'entre l'Afrique et ses partenaires Etatiques et non étatiques qui font la mondialisation.

¹ Ancien Directeur de la Division des droits de l'Homme de l'UNESCO

Sans pour autant associer l'image de l'Afrique à une violence endémique et un misérabilisme de droit, l'Afrique est en dépit de son potentiel en matières premières, ressources naturelles et biodiversité, reste l'un des coins du monde où l'extrême pauvreté (avec ses corollaires sur la santé, l'éducation et la politique), la famine et les conflits multiformes sévissent avec acuité et les violations systématiques des droits de l'homme sont quotidiennes. Et c'est parce que tous ces problèmes sont liés et trouvent les ramifications plus ou moins fortes jusque dans nos Etats ici que je voudrais bien m'appuyer sur le devoir de la coopération internationale au développement.

Les défis de la coopération internationale Union Européenne/Luxembourg.

Moi j'évoquerai quatre :

1. L'UE se doit, dans un monde de plus en plus incertain, de modeler « sa politique étrangère » par une double motivation éviter de nuire aux autres partenaires autant que faire se peut pour un désir de paix et de sécurité mondiale et une motivation positive par sa contribution juste et efficace aux réponses concrètes des défis du XXIe qui s'articule autour du développement durable.
2. Organiser le changement, la transformation positive du monde et non de le subir. Pour cela il faudrait surmonter nos faiblesses qui reposent sur les égoïsmes des Etats, en occurrence les plus puissants, et l'incapacité de l'UE à articuler un discours politique cohérent sur les droits de l'homme en Afrique avec les intérêts communs et les positions communes de l'UE sur les « questions africaines » de ressort mondiales.
3. Favoriser dans le champ de la promotion des droits de l'homme la convergence entre le système politique multipolaire et un ordre multilatéral en mettant en exergue leur compatibilité et leur complémentarité.
4. L'UE doit afficher son exemplarité avec modestie en interpellant les autres puissances comme les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, la Russie sur les violations de leur responsabilité positive et négative en Afrique.

Pour une science au service des droits humains et de l'émergence de la démocratie pour le développement en Afrique

Je décèle un rôle constructif, un rôle instrumental dans la prise en compte des préoccupations, une importance directe pour la vie humaine tout court et enfin une importance axiologique. L'impact des nouveaux médias sociaux sur le printemps Arabe côté africain en Tunisie et en Egypte ont montré combien les Technologies de l'Information et de la Communication pouvaient être au service des libertés individuelles et politiques face à l'oppression. Dans nos Etats riches en revenus, nous devons notre « qualité de vie », au sens du développement humain, à l'avancée significative de la science et de la technologique alors qu'en Afrique où la science et la technologie autant que les structures sont embryonnaires et précaires, ces droits humains sont le

plus souvent systématiquement bafoués. Vous auriez l'occasion de passer au crible de la critique les politiques publiques en matière de coopération scientifique et les habits des élites de ces Etats. Mais je ne puis m'empêcher de constater qu'il existe une corrélation entre le niveau de la science et la technologie mises au service d'une société ouverte et le degré de promotion voire de protection de droits humains, de la démocratie et du développement économique que vous questionneriez sans doute au cours de vos travaux de réflexion.

A point de vue que je trouve intéressante et encourageante encore une fois la coopération scientifique et technologique entre le Grand-duché de Luxembourg au travers de projets scientifiques et technologie innovants et l'Afrique pour le développement de l'Afrique.

C'est à cet égard que le rôle de la plate forme ACSAL dans l'appui des stratégies de programmes de coopération innovants a un sens pour le Luxembourg et l'Afrique. Le Luxembourg pourrait trouver en elle, un partenaire local fiable qui l'accompagnera dans la promotion d'un pan scientifique et technologique de sa coopération internationale au développement, notamment avec l'Afrique. Et pour cette dernière, cela pourrait lui permettre d'optimiser ses résultats de politiques et de réformes structurelles mises en œuvre grâce aux apports technologiques et à l'expertise des chercheurs africains en mobilité internationale positive. Cette mobilité sera d'autant plus productive qu'elle ne participe pas à la « fuite des cerveaux » qui limite la transformation sociale, politique et économique dont elle a besoin pour sortir du « sous-développement durable ».

Mesdames, Messieurs,

Je ne doute pas que vos travaux dont je souhaite l'excellence soient autant suggestifs pour le milieu académique que vous représentez que pour le milieu politique (dans lequel je me reconnais) afin de déboucher sur les réalisations concrètes en Afrique, non sans consolider le professionnalisme de l'ACSAL dans l'organisation de ce genre de rencontre.

Je déclare ouvert les travaux de la 3^{ème} Conférence internationale ACSAL et vous remercie de votre attention.

Hon. Dr. Jacques SANTER